

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2024_022

OBJET: AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "ZÉRO DÉCHET ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE"

Madame Françoise DODDI-POUYET, Maire-Adjointe en charge des Affaires sociales et des Séniors, expose,

La Région Île-de-France soutient les acteurs publics et privés à l'aide du dispositif « Zéro déchet et économie circulaire » afin de répondre aux enjeux de l'économie des ressources, de la prévention et de la valorisation des déchets et de la transformation des modèles territoriaux, économiques et sociétaux pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.

Cet accompagnement financier portera sur :

- Les contenants réemployables ;
- Le matériel de cerclage et impression d'étiquettes ;
- Le matériel de traçabilité des contenants (livraison et retrait).

Ce dispositif vise l'accompagnement des communes, des Établissements Publics Territoriaux et des syndicats de restauration collective, dans la structuration de leurs démarches de restauration collective durable, et ce, dans le cadre de la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) et EGAlim (États Généraux de l'alimentation).

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet " zéro plastique" et "zéro déchet et économie circulaire".

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention « Zéro déchet et économie circulaire » ci-annexée,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 18 juin 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'un accompagnement financier dans un objectif de restauration collective durable, dans le cadre de la loi AGECE et EGAlim,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande de subvention portant sur le dispositif « Zéro déchet et économie circulaire », porté par la Région Ile-de-France, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,